

Gander-Twillingate, je me vois dans l'impossibilité d'accepter le libellé de la motion puisque, à mon avis, l'initiative fédérale constitue l'essentiel de la motion. Je demande donc à la Chambre de ne pas l'accepter.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le vote.

M. Lundrigan: Annoncez 6 heures.

M. Grant Deachman (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, dans les quelques minutes qui me restent, j'aimerais simplement dire que, d'après les débats de cet après-midi sur cette motion, il semble que bon nombre de choses que l'honorable député désire accomplir par l'intermédiaire de sa motion ont déjà été faites par le passé et continuent effectivement de se faire, par le truchement de correspondance et de renseignements au niveau provincial et par le truchement de l'aide financière que le gouvernement fédéral accorde tout particulièrement au niveau universitaire et post-secondaire.

Les orateurs qui m'ont précédé ont mentionné qu'il existe un conseil des ministres de l'éducation. Cependant tout ne se termine pas là. Il y a des échanges de renseignements, des conférences et des congrès de fonctionnaires engagés dans le domaine de l'éducation ainsi que des conseils scolaires et des professeurs. Il y a également...

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant expirée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est levée à 6 heures).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR L'EXAMEN DES PRISES DE CONTRÔLE PAR DES ÉTRANGERS

MESURE TENDANT À RESTREINDRE LES PRISES DE POSSESSION D'ENTREPRISES CANADIENNES PAR DES ÉTRANGERS

La Chambre reprend l'étude du bill C-201, tendant à prévoir l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec propositions d'amendements, et des motions nos 1, 2, 3, 21 et 28.

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, à cinq heures je parlais de la raison première de l'amendement à l'étude, soit, à mon avis, la situation sociale et politique actuelle. Les gens ne lancent pas habituellement de cailloux dans leurs propres fenêtres ou dans celles de leurs amis. Cela se produit seulement lorsque les habitants d'un pays sont bouleversés au point de songer aux troubles politiques et à la révolution sociale. En général on estime que ceux qui se mêlent aux révolutions sociales sont ceux qui ont le moins à perdre dans leur pays. C'est là une chose dont nous devrions tenir

compte dans nos efforts pour donner le plus possible aux Canadiens accès à la propriété. Le développement social et politique ira de pair avec le développement du pays.

Permettez-moi de vous citer ce qu'on dit dans le *Financial Times* du 26 juin au sujet de l'industrie pétrolière. Le texte se trouve à la page 12:

Jusqu'ici, M. Macdonald s'en est tenu à réitérer les principes directeurs d'Ottawa qui remontent à 1970. Les Canadiens sont censés avoir «d'excellentes occasions» de participer à la propriété, aux études techniques et à la construction du pipe-line.

On parle ici du pipe-line de la vallée du Mackenzie. On ajoute:

Les ingénieurs canadiens sont convaincus de pouvoir y participer—mais à quel titre: celui de directeurs ou de sous-entrepreneurs?

Je devrais peut-être ajouter: où de journaliers? Je reprends ma citation:

«L'heure est critique», déclare un ingénieur canadien. «Une entreprise mène à une autre.» Il prétend que si une firme d'ingénieurs américaine est nommée à la direction du projet de la vallée du Mackenzie, elle aura de bonnes chances d'être prise en considération pour l'exécution de trois ou quatre autres projets géants auxquels on songe pour l'Arctique.

Plus loin on trouve la déclaration suivante:

La société d'ingénieurs qui dirigera le projet disposera de pouvoirs énormes d'embauchage, d'adjudication de sous-contrats et d'achat de matériaux et d'équipement. Le pipe-line de cinq milliards de dollars produira des honoraires d'ingénieurs de 250 millions de dollars environ—et de l'ouvrage pour des milliers d'ingénieurs tant au Canada qu'aux États-Unis.

• (2010)

Un projet de l'envergure du pipe-line de la vallée du Mackenzie peut difficilement se passer du capital et de la compétence en génie d'autres pays, étant donné surtout sa complexité et le fait que le gaz et le pétrole américains tout aussi bien que canadiens y seraient transportés. Je n'ai aucune objection de ce côté. Mais je pense que l'apport canadien ne devrait pas être trop mince et, en ce qui concerne notre amendement, si le pourcentage des affaires du côté canadien est trop faible dans ce domaine, les conséquences politiques et sociales que j'ai déjà mentionnées prendront de l'ampleur.

Nous devons voir dès maintenant à ce que l'intérêt du Canada soit pleinement sauvegardé. Selon le représentant de Duvernay (M. Kierans), le capital ne provient pas seulement des gens qui placent leur argent mais, dans une proportion considérable, de la vente de produits sur le marché et il est constitué à l'intérieur des compagnies. J'aimerais signaler au ministre qu'il devrait peut-être songer à un degré plus considérable de propriété canadienne dans cette optique. Nous pourrions, par l'entremise de la Société de développement du Canada, investir dans une entreprise comme celle-là et en retirer des bénéfices. Je suis sûr que la Société de développement du Canada, avec le crédit du gouvernement canadien, pourrait très bien se permettre d'emprunter des compagnies d'assurances des centaines de millions de dollars tout aussi facilement qu'une société privée.

J'aurais une autre suggestion à faire au ministre. Si nous n'optons pas pour la Société de développement du Canada, nous pourrions recourir à la méthode de la Panarctic pour nous assurer la propriété de quelques sociétés étrangères. Pourquoi accorderions-nous une subvention de 12 millions de dollars à une compagnie qui construira une fabrique de pâtes et papiers? Pourquoi ne pas investir ces 12 millions de dollars dans la compagnie